



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 20 décembre 2018

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 20 décembre 2018

ORDRE DU JOUR

M. le Maire	Divers 1	Point d'information sur des sujets d'actualité.
M. TOULOUZE	1° -	Etat n° 6 de régularisation des décisions modificatives.
M. TOULOUZE	2° -	Autorisations de Programme et Crédits de paiement 2019.
M. TOULOUZE	3° -	Approbation du Budget Primitif 2019.
M. le Maire	4° -	M3CONGRES - Attribution de la subvention d'équipement et contribution au Gros Entretien Renouvellement 2019.
Mme TRAN	5° -	Association QuattroPole : subvention et convention d'objectifs et de moyens 2019.
Mme TRAN	6° -	Ateliers de découverte de la culture et de la langue chinoise pour le jeune public.
M. LEKADIR	7° -	Projet d'éducation musicale DEMOS - Bilan de la deuxième année d'apprentissage et mise en œuvre de la troisième année.
Mme ANTOINE-FABRY	8° -	Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre du soutien à l'action socioéducative.
M. TRON	9° -	Saison sportive 2018/2019 : accompagnement des clubs par la ville.
Mme RIBLET	10° -	Acceptation des participations financières de partenaires privés dans le cadre des Trophées du Sport 2018.
Mme BORI	11° -	Dépenses de fonctionnement des classes élémentaires des établissements privés sous contrat d'association et sous contrat simple.
M. le Maire	12° -	Restauration du portail Goussaud de la basilique Saint-Vincent - Sollicitation des aides de l'Etat, de la Région Grand Est et de Metz Métropole.
M. DARBOIS	13° -	Convention de partenariat NF Habitat HQE entre la ville de Metz et CERQUAL Qualitel certification.
Mme SAADI	14° -	Copropriété Bernadette : portage foncier.

- M. LECOCQ 15° - Gestion des déchets - Convention pour les Prestations de Services Rendus (PSR) effectuées par Metz Métropole pour la Ville de Metz et développement d'actions pour une "Ville zéro déchets non valorisés".
- M. CAMBIANICA 16° - Convention de prestations de services entre Metz Métropole et la Ville de Metz précisant les modalités de gestion et prestations d'entretien des espaces verts dans le périmètre des voiries "TCSP".
- M. CAMBIANICA 17° - Convention de prestations de services entre Metz Métropole et la Ville de Metz précisant la gestion des espaces verts associée à la voirie transférée à la Métropole.
- M. TOULOUZE 18° - Fixation des durées d'amortissement.
- M. TOULOUZE 19° - Tarifs 2019.
- M. le Maire 20° - Désignation.
- M. le Maire 21° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015, du 29 octobre 2015 et du 6 juillet 2017 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.
- 22° - Questions orales.

Séance à Huis Clos

- M. TOULOUZE 23° - Créances irrécouvrables.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Départemental de la Moselle, le jeudi 20 décembre 2018, à 15h06, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 14 décembre 2018.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER (quitte au point 4), Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS (quitte au point 14), M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD (arrive au point 3), Mme Danielle BORI (quitte au point 19), Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ (arrive au point 13), M. Belkhir BELHADDAD (arrive au point 3 et quitte au point 4),

M. Thierry JEAN (arrive au point 3), Mme Selima SAADI (excusée début de séance – arrive au point 4), Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Daniel PLANCHETTE (arrive au point 3), M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET (excusée début de séance – arrive au point 3), Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN (quitte au point 5), M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL (arrive au point 3), Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN (quitte au point 22), M. Stéphane MARTALIE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN (quitte au point 9), M. Patrick THIL (arrive au point 3), Mme Martine NICOLAS (quitte au point 5), Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (quitte au point 5), M. Emmanuel LEBEAU (arrive au point 3 et quitte au point 22), M. Yves WENDLING (quitte au point 22), Mme Bérangère THOMAS, M. Thierry GROULOT (arrive au point 3), M. Jean-Michel ROSSION (quitte au point 14), Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER (quitte au point 22), M. Jérémy ALDRIN.

Absents ayant voté par procuration :

- M. Thomas SCUDERI (procuration à Mme Nathalie DE OLIVEIRA)
- Mme Béatrice AGAMENNONE (procuration à M. Thierry JEAN)
- Mme Hanifa GUERMITI (procuration à M. Jean-Michel TOULOUZE)
- Mme Nadia SEGHIR (procuration à M. Jacques TRON)
- Mme Selima SAADI (procuration à Mme Doan TRAN du point Divers 1 au point 3)
- M. Jean-Louis LECOCQ (procuration à Mme Christine AGUASCA du point Divers 1 au point 12)
- Mme Marylin MOLINET (procuration à M. René DARBOIS du point Divers 1 au point 2)
- Mme Danielle BORI (procuration à M. Gilbert KRAUSENER à compter du point 19)
- M. Belkhir BELHADDAD (procuration à M. Hacène LEKADIR)
- M. Richard LIOGER (procuration à M. Stéphane MARTALIE à compter du point 4)
- Mme Patricia ARNOLD (procuration à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN du point Divers 1 au point 8)
- M. Julien HUSSON (procuration à M. Jérémy ALDRIN)

Absente non excusée : Mme Caroline AUDOUY.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

M. le Maire donne les informations suivantes :

- **Attentat de Strasbourg :**

M. le Maire revient sur l'attentat qui a eu lieu le 11 décembre dernier à Strasbourg, visant le marché de Noël de la ville, où cinq personnes y ont perdu la vie.

Il salue la solidarité des villes du Grand Est (Reims, Nancy, Colmar, Mulhouse et Metz), qui s'est matérialisée très rapidement avec une minute de silence dans les différents marchés de Noël, avec ce mot d'ordre : tous Strasbourgeois.

M. le Maire propose que l'assemblée témoigne solennellement sa solidarité envers les familles de toutes les victimes, et notamment l'étudiante messine Lola MORDACCI, qui a été blessée grièvement lors de l'attentat.

Enfin, il remercie tous les élus qui ont pu prendre part à la minute de silence du mercredi 12 décembre dernier à 15h00, au pied de la grande roue.

- **Galette des reines du 4 janvier 2019 :**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'ils sont invités, de la part de la Ville mais aussi de M. Thierry WEIZMAN, Président de Metz Handball, à une galette des Reines qui aura lieu le vendredi 4 janvier 2019 à 19h30, en présence des huit handballeuses messines devenues Championne d'Europe : Mmes Béatrice EDWIGE, Orlane KANOR, Grâce ZAADI, Manon HOUETTE, Astride NGOUAN, Gnonsiane NIOMBLA, Laura FLIPPES, et Laura GLAUSER.

DCM N° 18-12-20-1 : Etat n°6 de régularisation des décisions modificatives :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

En ce qui concerne le **Budget Principal**, cet état présente un total général de 545 000,00 € se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de 410 000,00 € ;
- une section de fonctionnement d'un montant de 135 000,00 €.

Cette dernière décision modificative de l'année n'intègre que des **redéploiements de crédits** existants.

Une première écriture consiste à ré-imputer une subvention de 120 k€ pour le financement, par l'EPCC Metz en Scènes, de travaux de sécurité incendie à l'Arsenal.

Des compléments de crédits pour des études liées au projet de lutte contre le gaspillage alimentaire sont financées par un reliquat de crédit à hauteur de 36 k€.

Un transfert de 33 k€, au sein de la section de fonctionnement, est réalisé pour le financement de prestations liées à la sécurité routière.

De même, un reliquat de crédits de 15 k€ est viré du fonctionnement vers l'investissement pour l'achat de bancs pour les seniors.

La création d'une durée d'amortissement d'un an pour les Attributions de Compensation d'Investissement, présentée par ailleurs au présent Conseil Municipal, induit plusieurs mouvements financiers. Ainsi, les crédits de dotations aux amortissements de l'exercice sont augmentés de 125 k€ pour pouvoir amortir l'AC liée aux aires d'accueil des gens du voyage payée par la ville en 2017.

En parallèle sont également inscrits des crédits pour comptabiliser la neutralisation de ces amortissements dont les montants importants impacteraient trop significativement l'équilibre de la section de fonctionnement.

Enfin, une partie du solde des crédits inscrits au budget primitif au titre de la redevance spéciale sur les déchets, 260 k€, est virée en section d'investissement pour financer des projets liés à l'économie circulaire.

Il résulte de ces mouvements, **une augmentation du virement facultatif vers la section d'investissement de 285 000,00 €.**

Le **budget annexe du camping** enregistre un mouvement de crédits entre chapitres à hauteur de 2,3 k€.

En ce qui concerne le **budget annexe des zones**, la présente décision modificative intègre les crédits nécessaires à la passation des écritures de stocks prévues par la comptabilité M14 dans le cadre d'un budget d'aménagement de zones. Elle intègre également des ajustements de crédits pour prendre en compte des décalages sur la réalisation de certains travaux, qui permettent la réduction du recours à l'emprunt.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VOTER** ledit état arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	431 340,00	
Mouvements positifs d'ordre	135 000,00	125 000,00
Mouvements négatifs réels	156 340,00	
Mouvements négatifs d'ordre		
Autofinancement		285 000,00
Totaux	410 000,00	410 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	33 188,93	
Mouvements positifs d'ordre	125 000,00	135 000,00
Mouvements négatifs réels	308 188,93	
Mouvements négatifs d'ordre		
Autofinancement	285 000,00	
Totaux	135 000,00	135 000,00
Totaux généraux	545 000,00	545 000,00

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	2 366,08	
Mouvements positifs d'ordre		
Mouvements négatifs réels	2 366,08	
Mouvements négatifs d'ordre		
Autofinancement		
Totaux	0,00	0,00

BUDGET ANNEXE DES ZONES

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels		1 000 000,00
Mouvements positifs d'ordre	3 850 000,00	6 913 784,00
Mouvements négatifs réels		2 461 450,00
Mouvements négatifs d'ordre		
Autofinancement		- 1 602 334,00
Totaux	3 850 000,00	3 850 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels		
Mouvements positifs d'ordre	6 913 784,00	3 850 000,00
Mouvements négatifs réels	1 461 450,00	
Mouvements négatifs d'ordre		
Autofinancement	- 1 602 334,00	
Totaux	3 850 000,00	3 850 000,00
Totaux généraux	7 700 000,00	7 700 000,00

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 34 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nadia SEGHIR.

Voix contre : 12 : M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à Mme Christine AGUASCA, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 9 : Mme Agnès MIGAUD, M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Catherine MERGEN-MOREL, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Béatrice AGAMENNONE.

DCM N° 18-12-20-2 : Autorisations de Programme et Crédits de paiement 2019 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Depuis 2011, les principaux projets d'investissement pluriannuels de la Ville sont gérés sous forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP). L'état des AP/CP est réactualisé au minimum deux fois par an, suite au vote du Budget Primitif et suite à l'adoption du Budget Supplémentaire.

Lors du Budget Primitif, il s'agit principalement de mettre l'état en cohérence avec les prévisions du nouveau budget et d'intégrer les rééchelonnements de crédits de paiement consécutifs à des modifications de calendriers opérationnels déjà connues.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'état des AP/CP, annexé à la présente délibération, qui intègre deux nouvelles autorisations de programmes :

- l'AP 19054, relative au Nouveau Programme National de Renouveau Urbain 2019-2032, dont le montant total est estimé à 49,6 M€, financés par des recettes prévues à hauteur de 18 M€. Les premiers crédits de paiement inscrits en 2019 s'élèvent à 600 k€.
- l'AP 19052, qui concerne le projet de rénovation des vestiaires du service Parcs, Jardins et Espaces Naturels d'un montant de 1 M€, et qui mobilisera 200 k€ en 2019.

Dans le cadre du Budget Primitif 2019, plusieurs autorisations de programme ont été redimensionnées :

- l'AP 12019, relative au réaménagement du péristyle de l'Hôtel de Ville, est augmentée de 116 k€ pour intégrer le coût du réaménagement des locaux de l'état-civil.
- l'AP 11005 pour l'efficacité énergétique des piscines est augmentée de 45 k€ en dépenses et de 27 k€ en recettes pour intégrer les écritures de solde de l'opération avec la SAREMM.

- l'AP 12022 Restauration des monuments historiques est augmentée en dépenses et en recettes de 122 k€ pour intégrer les écritures de clôture de la convention de mandat avec Batigère concernant le mur de soutènement de l'église Sainte Ségolène.

L'autorisation de programme portant l'emprunt de la collectivité (AP 16043) est révisée pour tenir compte du montant inscrit dans le BP 2019 (18,5 M€) et du montant prévisionnel pour 2020 (16,5 M€), en cohérence avec le besoin de financement prévisionnel maximal prévu par le contrat avec l'Etat (13 M€ en 2020). Cette autorisation de programme a vocation à être réactualisée à l'occasion du budget supplémentaire 2019 pour tenir compte d'une réduction du besoin d'emprunt au regard du résultat de l'exercice 2018.

Certaines autorisations de programme voient leur échéancier modifié pour tenir compte de l'avancement effectif des opérations. Sont notamment concernées les AP suivantes :

- l'AP 18050 concernant le projet Nouvelle Ville – réaménagement des écoles Sainte Thérèse et Jean Morette, enregistre une modification de la répartition de ses CP sans modification de l'enveloppe globale. Ainsi, le CP 2019 est porté de 853 k€ à 1 165 k€, le CP de 2022 étant réduit à due concurrence,
- l'AP 12020, qui porte la création et la rénovation des restaurants scolaires, constate un décalage des CP de 2018 sur 2019 à hauteur de 2,1 M€ portant le total inscrit sur 2019 à 2,88 M€,
- l'AP 11003 – grosses rénovations dans les écoles et accessibilité voit ses CP de 2019 réduits de 250 k€ au profit de 2020,
- l'AP 11004 - programme d'efficacité énergétique dans les écoles voit ses CP de 2019 réduits de 150 k€ au profit de 2020.

L'AP 11009 relative à l'Agora, a mobilisé 1,05 M€ de plus en 2018 que prévu au BP 2018, les CP 2019 sont donc revus à la baisse à due concurrence, le montant global de l'opération restant inchangé à 11,7M€.

A contrario, l'AP 16044 Aménagement du site Dreyfus-Dupont voit ses crédits 2018 globalement réinscrits en 2019 (total du CP : 1,9 M€).

Le dernier CP de l'AP 13034 réseau d'éclairage urbain, initialement prévu en 2019 pour 1 340 k€, est finalement réparti sur deux exercices.

Enfin, pour harmoniser les durées des autorisations de programme récurrentes dont certaines s'arrêtaient en 2019, plusieurs d'entre elles ont vu leur montant augmenter pour intégrer un dernier CP en 2020 :

- L'AP 15036 budgets participatifs (+ 540 k€),
- L'AP 13027 Réfection des cimetières et extension des columbariums (+ 110 k€),
- L'AP 12019 Subvention d'équipement à Metz Métropole pour l'informatique (+ 1250 k€),
- L'AP 16041 Travaux dans les crèches (+ 250 k€),
- L'AP 13030 Enrichissement des collections (+ 255 k€),
- L'AP 13032 Création, rénovation des espaces verts (+ 200 k€),
- L'AP 15039 Investissements dans les Jardins familiaux (+ 75 k€).

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACTER** les réalisations antérieures et de valider les nouvelles prévisions d'AP/CP telles que précisées dans les tableaux en annexe.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Selima SAADI a donné pouvoir à Mme Doan TRAN, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à Mme Christine AGUASCA, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à M. René DARBOIS, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 9 : Mme Agnès MIGAUD, M. Thierry JEAN, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Catherine MERGEN-MOREL, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Béatrice AGAMENNONE.

DCM N° 18-12-20-3 : Approbation du Budget Primitif 2019 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

Le budget principal de la Ville de Metz est présenté et voté par nature.

Des éléments de synthèse, les divers éléments soumis au vote, et notamment les annexes, constituent l'ensemble des documents budgétaires.

Le Programme d'Investissement 2019 est quant à lui transmis pour simple information, et ne fait pas l'objet d'un vote du Conseil Municipal.

Le Budget Primitif proposé pour 2019 est globalement équilibré, conformément aux conditions présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire, qui s'est tenu le Jeudi 29 Novembre 2018.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VOTER** le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **ARRETE** le montant du Budget Primitif 2019 en **recettes** comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Budget Principal

. Mouvements réels	32 586 520
. Mouvements d'ordre	12 189 000
. Mouvements budgétaires	44 775 520

- Budget Annexe du Camping

. Mouvements réels	0
. Mouvements d'ordre	38 730
. Mouvements budgétaires	38 730

- Budget Annexe des Zones

. Mouvements réels	9 720 300
. Mouvements d'ordre	3 820 312
. Mouvements budgétaires	13 540 612

TOTAL..... 58 354 862

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Budget Principal

. Mouvements réels	154 990 860
. Mouvements d'ordre	196 000
. Mouvements budgétaires	155 186 860

- Budget Annexe du Camping

. Mouvements réels	330 000
. Mouvements d'ordre	0
. Mouvements budgétaires	330 000

- Budget Annexe des Zones

. Mouvements réels	456 000
. Mouvements d'ordre	13 320 612
. Mouvements budgétaires	13 776 612

TOTAL..... 169 293 472

TOTAL GENERAL 227 648 334

DECIDE pour 2019 de reconduire les taux des 3 impôts locaux, soit :

- 18,09 % pour la Taxe d'Habitation,
 - 17,21 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,
 - 70,35 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties,
- représentant un produit global de 59 900 000 Euros.

DECIDE :

- **DE VOTER** le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **ARRETE** le montant du Budget Primitif 2019 en **dépenses** comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Budget Principal

. Mouvements réels	44 579 520
. Mouvements d'ordre	196 000
. Mouvements budgétaires	<u>44 775 520</u>

- Budget Annexe du Camping

. Mouvements réels	38 730
. Mouvements d'ordre	0
. Mouvements budgétaires	<u>38 730</u>

- Budget Annexe des Zones

. Mouvements réels	220 000
. Mouvements d'ordre	13 320 612
. Mouvements budgétaires	<u>13 540 612</u>

TOTAL..... 58 354 862

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Budget Principal

. Mouvements réels	142 997 860
. Mouvements d'ordre	12 189 000
. Mouvements budgétaires	<u>155 186 860</u>

- Budget Annexe du Camping

. Mouvements réels	291 270
. Mouvements d'ordre	38 730
. Mouvements budgétaires	<u>330 000</u>

- Budget Annexe des Zones

. Mouvements réels	9 956 300
. Mouvements d'ordre	3 820 312
. Mouvements budgétaires	<u>13 776 612</u>

TOTAL..... 169 293 472

TOTAL GENERAL 227 648 334

DECIDE :

- **DE VERSER** la subvention de fonctionnement au CCAS d'un montant de 4 826 700 € en plusieurs acomptes conformément au calendrier suivant :
 - Février 2019 : 1 000 000 €
 - Mars 2019 : 1 000 000 €
 - Avril 2019 : 1 000 000 €
 - Juillet 2019 : 1 000 000 €
 - Septembre 2019 : 826 700 €
- **DIT** qu'un état récapitulatif des sommes déjà versées sera joint à chaque versement d'acompte.

Interventions de : M. Philippe CASIN, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Patrick THIL, M. René DARBOIS, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Marylin MOLINET, M. Guy CAMBIANICA, M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD, M. Richard LIOGER, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle BORI,

Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. le Maire.

M. le Maire fait une suspension de séance.

Suspension de la séance à 17h17.

Reprise de la séance à 17h24.

Étaient présents : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, M. Stéphane MARTALIE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, M. Thierry GROULOT, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU, M. Jérémy ALDRIN, M. Philippe CASIN, Mme Françoise GROLET, Mme Martine NICOLAS, M. Richard LIOGER, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 35 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nadia SEGHIR.

Voix contre : 14 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 1 : M. Philippe CASIN.

Procuration : M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à Mme Christine AGUASCA, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nadia SEGHIR a

donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN. Absents au moment du vote : 5 : M. Thierry JEAN, Mme Doan TRAN, Mme Caroline AUDOUY, Mme Selima SAADI, Mme Béatrice AGAMENNONE.

DCM N° 18-12-20-4 : M3CONGRES - Attribution de la subvention d'équipement et contribution au Gros Entretien Renouvellement 2019 :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Le Conseil Municipal, par délibération du 28 février 2013, a approuvé la participation de la Ville de Metz au processus de réalisation du Centre de Congrès et à son financement à hauteur de 30M€.

La réalisation de ce projet a été confiée à la Société Publique Locale (SPL) Metz Métropole Moselle Congrès (M3Congrès) dont les statuts ont été approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 juillet 2013.

Par délibération en date du 18 décembre 2014, a été approuvée la convention tripartite liant la Ville, Metz Métropole et la M3Congrès et permettant la conclusion du contrat de Conception-Réalisation-Entretien-Maintenance (CREM), signé avec EIFFAGE Construction Lorraine pour un montant de 44.4M€ HT (partie conception-réalisation).

Le Conseil Municipal, en date du 26 novembre 2015, a approuvé l'avenant n° 1 à la convention tripartite précitée, avenant précisant les engagements respectifs des deux collectivités et de M3 Congrès.

Suite au jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg, confirmé par l'arrêt de la Cour d'Appel Administrative portant sur le contentieux opposant M3Congrès au département de la Moselle, il est apparu nécessaire de redéfinir les niveaux des contributions de la Ville de Metz et de Metz Métropole et de préciser les missions et les ressources de M3Congrès, une fois la construction du centre achevée.

En conséquence, le Conseil Municipal en date du 26 avril 2018 a approuvé l'avenant n° 2 et les annexes à la convention tripartite relative au financement, à la réalisation et à la gestion du Centre de Congrès.

Les annexes 1 et 3 à cet avenant fixent les participations de la Ville de Metz au titre de la subvention d'équipement 2019, soit 3 670 000 €, et de la contribution au Gros Entretien Renouvellement pour l'année 2019, soit 83 835 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser, conformément à l'annexe n° 1 de l'avenant 2 à la convention tripartite relative au financement, à la réalisation et à la gestion du Centre de Congrès, la subvention d'investissement 2019 d'un montant de 3 670 000 €, en deux versements de 1 835 000 €.
- **DECIDE** de verser, conformément à l'annexe n°3 du même avenant, la contribution financière annuelle au titre de la participation GER s'élevant pour l'exercice 2019 à 83 835 €.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Philippe CASIN, M. Thierry JEAN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Yves WENDLING, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 10 : M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 1 : M. René DARBOIS.

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à Mme Christine AGUASCA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 3 : M. Sébastien KOENIG, M. Pierre GANDAR, Mme Caroline AUDOUY.

DCM N° 18-12-20-5 : Association QuattroPole : subvention et convention d'objectifs et de moyens 2019 :

Mme TRAN, Rapporteur, expose :

La coopération des villes de Luxembourg, Metz, Sarrebruck et Trèves au sein du réseau QuattroPole a commencé en février 2000 suite à la signature d'une déclaration d'intention.

En vue d'approfondir cette collaboration, les quatre villes ont créé en octobre 2014 une association de droit allemand à but non lucratif afin de s'engager sous une forme plus efficace de coopération apte à améliorer sa visibilité en Europe et de nature à contribuer à structurer l'espace central de la Grande-Région.

Dans ce cadre, les principaux thèmes de collaboration prévus en 2019, détaillés dans le programme de travail joint en annexe, sont les suivants :

- **Renforcer l'attractivité économique**
- **Réduire l'empreinte carbone**
- **Anticiper l'évolution démographique**

Sur le plan financier, le budget de l'Association au titre de l'exercice 2019 s'élève à 400 000 €, financé comme suit :

- 440 € de cotisations, soit 110 € par ville ;
- 319 560 € de subventions, soit 79 890 € par ville ;
(Sur décisions des Assemblées Générales des 13/09/17 et 16/10/18 à Luxembourg et Trèves, les subventions ont été exceptionnellement réduites) ;
- 80 000 € provenant du fonds associatif.

L'équilibre budgétaire est atteint grâce à l'apport de fonds propres de l'Association.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** conformément aux dispositions de la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe, une subvention de 79 890 € à l'Association QuattroPole, au titre de l'année 2019.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants éventuels, ainsi que tout document à intervenir concernant la mise en œuvre de la présente délibération.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Guy CAMBIANICA, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGNAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOUE, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 4 : M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à Mme Christine AGUASCA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 9 : M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU.

DCM N° 18-12-20-6 : Ateliers de découverte de la culture et de la langue chinoise pour le jeune public :

Mme TRAN, Rapporteur, expose :

L'Institut Confucius est une structure universitaire de coopération franco-chinoise (Université de Lorraine, Université de Technologie de Wuhan et Hanban), également soutenu par les autorités territoriales. Depuis sa création, il reste fidèle à sa vocation à être un lieu d'échanges et de découvertes dans les domaines culturel et linguistique. A travers la mise en place d'actions riches et diversifiées, il contribue à l'enrichissement de l'environnement transculturel universitaire et local et au développement des relations amicales entre les peuples.

Dans ce contexte, et en concertation avec la Ville de Metz, l'Institut Confucius propose de réaliser des ateliers de découverte de la culture et de la langue chinoise en collaboration avec la Maison de la Culture et des Loisirs Saint Marcel dans le cadre du dispositif périscolaire. Ce projet participe ainsi à l'enrichissement des temps périscolaires proposés aux petits messins.

A travers explications et démonstrations ainsi que des jeux interactifs, ces ateliers permettront aux enfants de découvrir la diversité de la culture chinoise et d'aller à la rencontre de la langue chinoise et notamment de l'écriture chinoise.

Les ateliers auront lieu une fois par mois (de janvier à juin 2019). Les thèmes proposés sont les suivants :

- A la rencontre de l'encre chinoise : atelier de peinture chinoise.
- A la découverte de l'écriture chinoise à travers la calligraphie.
- Voyage musical : découverte de la mélodie chinoise à travers des instruments et des chants.

Des modifications peuvent être apportées en fonction des besoins du public et en concertation avec les partenaires.

Les modalités d'organisation de cette action sont définies dans une convention de coopération entre l'Institut Confucius, la Maison de la Culture et des Loisirs et la Ville, dont le projet est joint en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants éventuels, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Thierry GOURLOT.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à Mme Christine AGUASCA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 9 : M. Gilbert KRAUSENER, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU.

DCM N° 18-12-20-7 : Projet d'éducation musicale DEMOS - Bilan de la deuxième année d'apprentissage et mise en œuvre de la troisième année :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz fait de l'éducation artistique un pilier de sa politique culturelle. À travers ses institutions comme la Cité musicale-Metz ou par des dispositifs spécifiques comme les résidences d'artistes en établissements scolaires ou le lancement d'un passeport culturel à la rentrée 2018, son objectif est d'élargir l'accès à la culture pour tous en permettant aux jeunes messins d'être au contact des artistes et d'être sensibilisés aux arts dès leur plus jeune âge. C'est la richesse de cette action qui a distingué Metz comme ville expérimentale dans le cadre du "100 % éducation artistique et culturelle" par le Ministère de la Culture.

À ce titre, le dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale Démos, initié par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris et porté par l'Orchestre national de Metz - Cité musicale-Metz a été mis en œuvre sur le territoire de Metz et de Moselle Est depuis fin 2016.

Démos réunit 120 enfants, âgés de 7 à 12 ans, résidant dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec l'objectif de les initier à la musique classique en se basant sur une pédagogie innovante axée sur la pratique collective.

La deuxième année d'apprentissage a été mise en œuvre sur le territoire en 2018. Ainsi, par groupes de 15, les enfants, encadrés par deux musiciens professionnels et un référent social, participent à 3 à 4 heures d'atelier par semaine, hors temps scolaire. Ils ont été réunis en orchestre à l'occasion de 10 rassemblements. Cette année fut riche en restitutions publiques puisque l'orchestre Démos Metz Moselle s'est produit le 24 juin dernier sur la scène nationale du Carreau de Forbach et le 16 décembre à l'Arsenal sous la direction de Dylan Corlay. Par ailleurs, ils ont pu bénéficier de diverses actions de sensibilisation culturelles.

Cette deuxième année, qui avait pour objectif d'amener progressivement les enfants à la lecture de la musique, avec entrée de la partition, les a vus progresser très rapidement. Les intervenants, les structures socio-culturelles, les partenaires sociaux ainsi que les familles sont tous très impliqués dans ce projet ambitieux.

Un important travail de lien avec l'Éducation Nationale, les structures d'enseignement musical et institutions culturelles des territoires est poursuivi.

A ce dernier s'adjoint une phase préparatoire à l'insertion des enfants Démos dans les conservatoires et écoles de musique, envisagée dès la rentrée de septembre 2019, notamment via un rapprochement pédagogique des huit groupes Démos.

D'ores et déjà, la réflexion est engagée pour reconduire deux Orchestres Démos à partir de 2019 avec la volonté de continuer à faire travailler des enfants de Metz et de Moselle Est mais aussi d'élargir vers des enfants de Metz Métropole et du Nord de la Moselle.

Au vu de ce deuxième bilan, il est proposé au Conseil Municipal de valider la troisième année de mise en œuvre du projet et d'approuver le renouvellement de la contribution de la Ville de Metz à hauteur de 30 000 € (crédits 2019 Culture, Politique de la Ville et Jeunesse). Il est également proposé d'individualiser 10 000 € de cette enveloppe en faveur des 4 structures socio-culturelles engagées.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre de la troisième année du dispositif Démos par l'Orchestre national de Metz - Cité musicale à Metz.
- **D'ATTRIBUER** une subvention de 2 500 €, au titre de l'année 2019, à chacune des associations de quartiers partenaires qui seront mobilisées dès cette troisième année de mise en œuvre du projet :
 - Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (ADACS).
 - Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny.
 - Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Pioche).
 - Association Culturelle et Sociale AGORA (Metz Nord - Patrotte).
- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention n° 2018C224 entre la Ville de Metz et l'Association Culturelle et Sociale AGORA, ci-joint.
- **DE SOLLICITER** les partenariats territoriaux compétents pour l'ensemble des phases programmées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire avec les associations bénéficiaires.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, M. Patrick THIL, M. Guy CAMBIANICA, Mme Françoise FERRARO.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à Mme Christine AGUASCA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 16 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Pierre GANDAR, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Martine NICOLAS, Mme

Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jérémy ALDRIN, M. Richard LIOGER, Mme Hanifa GUERMITI, M. Julien HUSSON.

DCM N° 18-12-20-8 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre du soutien à l'action socioéducative :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Le Centre de Renseignement et d'Information – Bureau d'Information Jeunesse (CRI-BIJ) est pleinement investi dans le tissu associatif local et agit aux côtés des partenaires institutionnels sur les questions de l'engagement, de la solidarité ou encore de la santé, en plus de ses missions historiques de centre de ressource pour les jeunes publics et les associations. Il propose en outre désormais un catalogue de formations adaptées et destinées aux acteurs associatifs.

Sur le territoire messin, le CRI-BIJ assure notamment le lien entre les associations et les publics, et entre les associations elles-mêmes. Il valorise et promeut leurs activités. L'équipe associative reçoit et informe en outre les publics sur les questions du logement, de la mobilité, de l'emploi ou de la formation. Elle est présente auprès de la Ville de Metz sur les questions de santé, notamment au sein de la commission "santé des jeunes" du Contrat Local de Santé ou en organisant les actions locales au titre de la Journée Mondiale de lutte contre le SIDA.

Le CRI-BIJ est enfin actif au sein du club des partenaires pour l'initiative, l'engagement et l'autonomie des jeunes aux côtés de la Ville de Metz entre autres. C'est à ce titre par exemple qu'il copilote l'organisation du festival Canap', dont la quatrième édition se déroulera en 2019.

Dans un contexte délicat pour le monde associatif, le CRI-BIJ a alerté ses partenaires financiers sur ses difficultés de trésorerie rencontrées actuellement, compte tenu de son activité importante lors du dernier trimestre de l'exercice et de la préparation des actions à venir en tout début du prochain. Il a alors sollicité la possibilité de voir sa subvention de fonctionnement attribuée plus tôt.

C'est pourquoi il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 42 480 € au bénéfice du CRI-BIJ, au titre de la mise en œuvre de son projet d'animation 2019.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2019 à l'association *Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse (CRI-BIJ)* d'un montant de **42 480 €**.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification et la convention triennale d'objectif et de moyens portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Interventions de : Mme Christine SINGER, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à Mme Christine AGUASCA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Absents au moment du vote : 17 : Mme Agnès MIGAUD, M. Hacène LEKADIR, M. Gilbert KRAUSENER, M. Pierre GANDAR, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jérémy ALDRIN, M. Richard LIOGER, M. Belkhir BELHADDAD, M. Julien HUSSON.

DCM N° 18-12-20-9 : Saison sportive 2018/2019 : accompagnement des clubs par la ville :

M. TRON, Rapporteur, expose :

Le présent rapport a pour objet de proposer le montant des subventions allouées aux associations sportives pour la saison 2018/2019.

Depuis plusieurs années, pour permettre aux clubs d'assurer les premières dépenses de la saison sportive à venir, des avances sur les subventions sont octroyées. Les aides au démarrage ainsi versées en septembre 2018 seront déduites du montant des subventions attribuées par le présent rapport.

Après avoir examiné les demandes présentées par les clubs sportifs messins et après avis de la Commission des sports, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux associations

sportives, pour un montant de 1 359 220 € sur une enveloppe globale de 1 520 900 €, les subventions dont le détail figure dans la motion.

Un montant de 666 965 € sera consacré au sport Elite, 497 890 € pour le haut niveau et une somme de 194 365 € au sport amateur.

A travers son soutien la Ville de Metz accompagne notamment des actions sociales et solidaires mises en place par les clubs sportifs (action "sauve-nage" portée par le club de la Société de Natation de Metz en lien avec l'Ecole des Sports de la Ville et son public, Metz Handball ou Metz Tennis de Table qui organisent des actions à destination des quartiers, ou encore l'Amicale du Personnel Municipal qui propose grâce à l'action "Foot/Loisir/Citoyen" en lien avec des structures spécialisées, de développer la pratique du football à destination de jeunes migrants, etc).

La ville propose également de soutenir, au cours de l'année 2019, les manifestations organisées dans le cadre du développement du Pôle d'athlétisme à Metz en accompagnant trois temps forts dont le meeting international Indoor Athlélor, reconnu 2^{ème} français et 9^{ème} mondial en 2018.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer au club organisateur de ces différents événements sportifs des subventions pour un montant total de 63 000 €.

Enfin, il est proposé d'accorder pour 30 170 € de participations financières pour l'acquisition d'équipement sportifs au bénéfice de Metz Gym, du Cercle de Yachting à Voile de Moselle, du Kayak Club de Metz et de l'ASPTT Omnisports.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER les subventions suivantes pour un montant de 1 452 390 € :**
 - Sport élite – subvention de fonctionnement**
 - Athlétisme**
 - Athlétisme Metz Métropole 82 985 €
(Dont 16 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)
 - Athlétisme Metz Métropole (Soutien Quentin BIGOT) 5 880 €
(Au titre des frais de préparation de l'athlète pour sa participation aux compétitions nationales et internationales)
 - Handball**
 - Metz Handball 397 880 €
(Dont 79 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)
 - Tennis**
 - ASPTT Tennis 42 240 €
(Dont 7 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)
 - Tennis de Table**
 - Metz Tennis de Table 108 930 €
(Dont 21 800 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)
 - Triathlon**
 - Metz Triathlon 29 050 €
(Dont 5 800 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)
 - Sport de haut niveau – subvention de fonctionnement**
 - Arts martiaux**
 - Metz Judo – Jujitsu 5 500 €
 - Aviron**
 - Société des Régates Messines 37 345 €

(Dont 7 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)	
Badminton	
Metz Badminton	4 825 €
Baseball	
Baseball & Softball Club de Metz	6 000 €
Basket	
Union Sainte Marie Metz Basket	63 035 €
(Dont 12 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)	
Metz Basket Club	62 820 €
(Dont 11 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)	
Echecs	
Club d'Echecs Metz Fischer	24 000 €
(Dont 4 400 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)	
Ecole Française des Echecs de Metz	4 500 €
Escrime	
Société d'Escrime de Metz	6 505 €
Football	
Amicale du Personnel Municipal – Section Foot	35 000 €
(Dont 6 700 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)	
Renaissance Sportive de Magny	33 875 €
(Dont 6 800 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)	
Football américain	
Les Artilleurs de Metz	380 €
Golf	
Association Sportive du Gardengolf de Metz Technopôle	1 500 €
Kayak	
Kayak Club de Metz	16 550 €
(Dont 3 300 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)	
Natation	
Société de Natation de Metz	35 550 €
(Dont 7 100 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)	
Patinage	
Sport de Glace de Metz	37 740 €
(Dont 6 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)	
Pétanque	
La Ronde Pétanque	10 000 €
Rugby	
Rugby Club de Metz	63 080 €
(Dont 12 600 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)	
Tennis	
Sport Metz Ecole Club de Tennis	4 500 €
Volley Ball	
AS Pouilly Metz Volley Ball	45 185 €
(Dont 8 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)	
Sport amateur – subvention de fonctionnement	
Arts martiaux	
Aiki Club de Metz	680 €
Boxing Club de Metz	1 275 €
Budokai Metz Haku Un Kan	410 €
Karaté Club de Metz	4 400 €
Metz Lorraine Japon	415 €
Waka Matsu Dojo	280 €
Badminton	
Association Badminton Marly Metz Cuvry	750 €
Billard	
Amicale de Billard de Magny	160 €
Billard Club de Metz	420 €
Clubs omnisports	
Association Sportive des Cheminots de Metz	6 460 €

ASPTT Omnisports	75 000 €
(Participation aux frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Peupliers dont 15 000 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)	
ASPTT Omnisports	6 000 €
(Section Judo : 1 530 € - Section Echecs : 460 € - Section Gymnastique Fitness : 255 € - Section Basket : 3 755 €)	
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré-USEP Moselle	2 380 €
Cyclisme	
Cyclo Club de Metz	350 €
Disciplines à destination des personnes handicapées	
Handicap Evasion Lorraine	680 €
Handisport Metz	1 030 €
Union Sportive et Loisir des Sourds de Metz	350 €
Echecs	
Club d'Echecs Alekhine	2 550 €
Football	
Entente Sportive Messine	12 240 €
(Dont 2 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)	
Football Club de Metz Devant les Ponts	13 600 €
(Dont 2 700 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)	
Union Lorraine de Plantières	8 840 €
(Dont 1 800 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)	
Association Sportive Metz Grange aux Bois	7 295 €
(Dont 1 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2018/2019)	
Handball	
Metz Magny Handball	2 200 €
Hockey	
Metz Hockey Club	28 000 €
Natation	
Club Gambetta	1 920 €
Parachutisme	
Para-Club Sportif de Metz	270 €
Patinage	
Ice Skating Show Metz	4 000 €
Pétanque	
Amicale de Pétanque de Magny	305 €
La Boule Messine	1 810 €
Metz Pétanque Sablonnaise	1 360 €
Plongée	
Association Sportive des Sapeurs-Pompiers de Metz	315 €
Metz Plongée Loisirs	750 €
Nautilus Club de Metz	410 €
Plongée Nature VTT	205 €
Spéléo Club de Metz	270 €
Randonnée	
Club Touristique de Lorraine	410 €
Nancy Metz à la Marche	850 €
Tennis	
Tennis Club de Magny	750 €
Tir	
Société de Tir de Metz	1 430 €
Voile	
Cercle de Yachting à Voile de Moselle	3 545 €
Subventions de l'événementiel sportif autour des disciplines de l'athlétisme	
Athlétisme Metz Métropole	63 000 €
(11 ^{ème} Meeting national indoor Metz-Moselle d'athlétisme) 56 000 €	
(8 ^{ème} édition de la course « La Messine ») 4 000 €	
(15 ^{ème} édition de la course nature de la Ville de Metz) 3 000 €	

Subvention d'équipement

Metz Gym	10 670 €
(participation à l'achat d'un véhicule 9 places – 30 % du coût total)	
(participation pour l'achat d'une table de saut – 30 % du coût total)	
Cercle de Yachting à Voile de Moselle	3 450 €
(participation à l'achat de 2 bateaux – 30 % du coût total)	
Kayak Club de Metz	12 000 €
(participation à l'achat de bateaux Handikayak et classiques – 30 % du coût total)	
ASPTT Omnisports	4 050 €
(participation à la mise en place d'un éclairage Led dans un court couvert – 30 % du coût total)	

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

Mme Françoise GROLET fait la demande d'un vote séparé sur l'attribution de subvention pour l'action "Foot/Loisir/Citoyen" du reste de la motion.

1) Attribution de subvention pour l'action "Foot/Loisir/Citoyen" :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

Voix pour : 34 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, M. Jean-Michel ROSSION.

Voix contre : 2 : Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à Mme Christine AGUASCA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON.

Absents au moment du vote : 19 : M. Hacène LEKADIR, M. Gilbert KRAUSENER, M. Pierre GANDAR, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON.

2) Attribution de subventions aux autres associations :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Explication de vote demandée par : /

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à Mme Christine AGUASCA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON.

Absents au moment du vote : 19 : M. Hacène LEKADIR , M. Gilbert KRAUSENER, M. Pierre GANDAR, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON.

La motion est : Adoptée à la majorité.

DCM N° 18-12-20-10 : Acceptation des participations financières de partenaires privés dans le cadre des Trophées du Sport 2018 :

Mme RIBLET, Rapporteur, expose :

Le mardi 11 décembre dernier, la Ville de Metz a organisé la 5^{ème} édition des Trophées du Sport qui s'est déroulée au Centre des Congrès – Robert SCHUMAN. La Ville a, à cette occasion, récompensé les sportifs messins s'étant illustrés dans leur discipline au cours de la saison 2017/2018 par un titre de champion de France et au-delà. Au cours de cette soirée, ont également été mises à l'honneur des personnalités qui se sont engagées en faveur du sport sur cette même saison.

Afin de donner plus d'ampleur à cet événement, la ville a souhaité associer les acteurs du monde économique.

Des partenaires privés ont ainsi accepté de participer financièrement ou au travers de divers engagements qui sont valorisés (mise à disposition d'animateurs, de stationnement gratuits, de lots, de boissons, d'actions de promotion ou de médiatisation de l'événement ...)

Il convient de noter que certains partenaires sont depuis plusieurs années partie prenante de cette manifestation. Cette année, le Crédit Agricole et LIDL ont souhaité s'associer à la Cérémonie des Trophées du Sport. L'édition 2018 a ainsi été organisée en partenariat avec France Bleu, le Républicain Lorrain et Vià Mirabelle, le Crédit Agricole, LIDL et Urbis Park.

En plus de la mise à disposition de maillots dédiés par l'Equipe de France, championne du Monde de football, la contribution financière que le Crédit Agricole a proposé de verser à la ville pour abonder l'organisation des Trophées du Sport s'élève à 1500 €. LIDL pour sa part apporte également 1500 €.

A la demande des partenaires et afin de se mettre en conformité avec la réglementation fiscale, il est nécessaire de formaliser le partenariat par le biais d'une convention de mécénat.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les participations financières représentant un montant de 3 000 €, soit 1 500 € de la part du Crédit Agricole et 1 500 € de LIDL auxquelles s'ajoutent les prestations en nature fournies par l'ensemble des partenaires.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** les participations financières proposées dans le cadre de la manifestation intitulée "Trophées du sport 2018" :
 - Le Crédit Agricole 1500 €
 - LIDL 1500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mécénat ou de partenariat avec les interlocuteurs sollicités que ce soit pour des prestations en nature ou pour des dons, ainsi que leurs avenants éventuels.
- **D'INSCRIRE** les sommes en recette et en dépense au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à Mme Christine AGUASCA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON.

Absents au moment du vote : 19 : M. Hacène LEKADIR, M. Gilbert KRAUSENER, M. Pierre GANDAR, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON.

DCM N° 18-12-20-11 : Dépenses de fonctionnement des classes élémentaires des établissements privés sous contrat d'association et sous contrat simple :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

En application du Code de l'Éducation pris notamment en ses articles L 442-5 à L 442-5-1, L442-12, R442-44 et R442-53, la Ville de Metz apporte son concours financier aux écoles privées sous contrat d'association et sous contrat simple.

Cette dépense est affectée aux dépenses de fonctionnement (hors investissements).

Au titre de l'année 2018-2019, il est proposé d'octroyer une contribution forfaitaire d'un montant de 681 € par élève messin, selon la répartition jointe en annexe.

Le versement de la participation s'effectuera au vu d'un état trimestriel nominatif des élèves présents.

Le montant global de la contribution est estimé à : 266 271,00 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VERSER** au titre de l'année 2018/2019 une contribution forfaitaire d'un montant de 681 € par élève messin scolarisé en élémentaire dans une école privée sous contrat d'association et sous contrat simple selon la répartition jointe en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document y afférent.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Agnès MIGAUD, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Patrick THIL.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à Mme Christine AGUASCA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON.

Absents au moment du vote : 17 : M. Hacène LEKADIR, M. Gilbert KRAUSENER, M. Pierre GANDAR, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, M. Jérémy ALDRIN, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON.

DCM N° 18-12-20-12 : Restauration du portail Goussaud de la basilique Saint-Vincent - Sollicitation des aides de l'Etat, de la Région Grand Est et de Metz Métropole :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

La basilique Saint-Vincent, classée en totalité au titre des Monuments Historiques depuis 1930, est un édifice remarquable du XIII^{ème} siècle.

Mêlant architecture gothique pour son vaisseau et architecture néoclassique pour sa façade occidentale, elle surprend et enthousiasme également les visiteurs par ses dimensions, son harmonie et la diversité de son bestiaire fantastique. Fermée pendant de nombreuses années, elle est désaffectée au culte en 2012. Désormais ouverte au public, en période estivale, elle propose une animation culturelle et patrimoniale variée (visites guidées, ateliers pédagogiques, expositions, concerts, spectacles vivants, projections de cinéma, festival Constellations, etc...).

Le portail Goussaud est situé au droit du bras de transept. Provenant d'une ancienne hôtellerie construite au XVIII^{ème} siècle, il est réemployé à la basilique pour constituer une nouvelle entrée monumentale, côté nord, rendue nécessaire par le percement de la rue Goussaud dans les années 1810. Cette entrée fait aujourd'hui office d'issue de secours pour le public.

Le diagnostic puis les études de maîtrise d'œuvre conduits par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, Christophe Bottineau, en 2012 puis en 2015, ont permis de mettre en évidence des désordres structurels importants ayant mené à la sécurisation du portail et de ses dépendances par la mise en place d'un étaielement conséquent.

Aujourd'hui les dégradations se poursuivent et il convient de préserver ce patrimoine en programmant une campagne de restauration. Les travaux comprendront le traitement des ouvrages en pierre de taille, la réfection des enduits, la restitution d'un nouveau portail bois, la reprise du sol de la cour et la remise en état des dépendances destinées à accueillir un espace de stockage et des sanitaires. L'opération, d'un montant prévisionnel de 400 000 € TTC, verra ses travaux commencer au cours du premier semestre 2019.

L'Etat, par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Alsace - Champagne - Ardennes - Lorraine, sera sollicité financièrement au titre des travaux réalisés sur un édifice classé au titre des Monuments Historiques. La Région Grand Est pourra également être partenaire de cette opération au travers du nouveau dispositif de "soutien au patrimoine protégé".

Parallèlement et de par la nature des travaux envisagés, de protection et valorisation architecturale, et de par la vocation culturelle de l'équipement situé en territoire métropolitain, il est proposé de solliciter le fonds de concours de Metz Métropole pour cette opération.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le lancement des travaux de restauration du portail Goussaud et ses dépendances attachées à la basilique Saint-Vincent pour un montant total prévisionnel de 400 000 € TTC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer tout document contractuel se rapportant à cette opération, notamment les marchés travaux, les contrats des prestataires, ainsi que le ou les avenant(s) éventuel(s) conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et dans la limite des crédits alloués.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à exécuter en qualité de pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles se rapportant à l'opération et à procéder au paiement des sommes correspondantes.
- **D'ACCEPTER** le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours 2017-2020 de Metz Métropole joint en annexe.
- **DE SOLLICITER** le versement d'un fonds de concours de Metz Métropole.
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes pièces contractuelles se rapportant au fonds de concours et aux subventions.
- **D'IMPUTER** les recettes et dépenses correspondants sur les budgets des exercices concernés.

Interventions de : Mme Bérange THOMAS, M. Patrick THIL.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à Mme Christine AGUASCA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 13 : M. Hacène LEKADIR, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLLOT, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 18-12-20-13 : Convention de partenariat NF Habitat HQE entre la ville de Metz et CERQUAL Qualitel certification :

M. DARBOIS, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz souhaite garantir un habitat plus confortable, plus respectueux de l'environnement et sain pour ses habitants. Ainsi, dans son 3^{ème} Agenda 21, la Ville se fixe plusieurs objectifs à horizon 2030 dans le domaine de l'urbanisme et de la construction avec, notamment, l'atteinte d'un haut niveau de performance énergétique de toutes les constructions neuves et le développement de la végétalisation et de la biodiversité dans le cadre de l'adaptation de la Ville au changement climatique.

Pour répondre à ces ambitions, à la fois qualitatives et environnementales, l'objectif consiste à systématiser l'obtention de la certification NF Habitat HQETM pour toutes les futures constructions des zones d'aménagement messines. En effet, la marque NF (Norme Française) est gage de confiance et, associée à la marque HQETM (Haute qualité environnementale), elle caractérise un niveau de performance supérieur.

Afin de garantir l'indépendance de cette certification, le COFRAC (Comité français d'accréditation) et AFNOR-Certification ont accrédité uniquement l'association QUALITEL, association indépendante de certification créée en 1974 par l'État pour promouvoir la qualité de l'habitat, et sa filiale CERQUAL Certification, comme garantes de la norme NF Habitat HQE.

Le référentiel de certification NF Habitat HQE™ s'appuie sur 3 exigences définies de la manière suivante :

QUALITE DE VIE :

- Des lieux de vie plus sûrs et qui favorisent la santé : Sécurité et sûreté, qualité de l'air intérieur, qualité de l'eau, résilience vis-à-vis des risques.
- Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables : Fonctionnalité des lieux, confort hygrothermique, qualité acoustique, confort visuel.
- Des services qui facilitent le bien vivre ensemble : Services et transports, bâtiment connecté.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

- Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles : Performance énergétique, réduction des consommations d'eau, utilisation des sols, ressources matières.
- Une limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique : déchets, changement climatique.
- Une prise en compte de la nature et de la biodiversité : Biodiversité.

PERFORMANCE ECONOMIQUE :

- Une optimisation des charges et des coûts : Coût d'entretien et durabilité de l'enveloppe, maîtrise des consommations et des charges, coût global, déconstruction.
- Une contribution au dynamisme et au développement des territoires : valorisation des ressources locales.

Les performances obtenues par les opérations s'expriment en nombre d'étoiles (de 1 à 4) pour chaque engagement.

La présente convention vaudra pour tous les maîtres d'ouvrages concernés par des constructions ou des rénovations de logements dans des zones d'aménagement messines et notamment les ZAC de Bon Secours, Sansonnet, Desvallières et Coteaux de la Seille, mais également pour des constructions réalisées à la suite d'une cession d'un foncier communal.

Le niveau minimal de certification sera le NF Habitat HQE - Opérations très performantes – 6 étoiles. Ces derniers devront justifier de l'intégration des exigences du référentiel NF Habitat HQE lors du dépôt du permis de construire (vérification réalisée par CERQUAL). Les constructeurs qui souhaiteront aller sur des profils HQE "Excellent – 7 à 9 étoiles" ou "exceptionnel – 10 à 12 étoiles" verront leurs engagements valorisés avec l'apposition du logotype "Ville de Metz" sur leur certificat construction. Ces derniers pourront également voir leur opération valorisée grâce à une communication réalisée par la Ville de Metz (référence à une bannière territorialisée).

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat NF Habitat HQE entre la Ville de Metz et CERQUAL Qualitel Certification.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à finaliser et signer la convention annexée ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET, Mme Agnès MIGAUD, M. Guy CAMBIANICA, M. Sébastien KOENIG, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nadia SEGHIR, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 13 : M. Hacène LEKADIR, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Marylin MOLINET, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLOT, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 18-12-20-14 : Copropriété Bernadette : portage foncier :

Mme SAADI, Rapporteur, expose :

La copropriété Bernadette, située dans le quartier de Metz-Borny, connaît des difficultés très importantes en matière financière (impayés supérieurs au budget annuel), de gouvernance (instabilité juridique du syndicat des copropriétaires) et techniques (sécurité incendie, dysfonctionnement des réseaux de fluides...).

En réponse à cette situation, la puissance publique (Ville de Metz, Metz-Métropole, Etat/ANAH) a décidé de signer, conjointement à la mise en place d'une administration provisoire depuis le 30 janvier 2014, un PACOD (Programme d'Accompagnement des Copropriétés en Difficulté) sur une durée de 5 ans, de 2015 à 2019.

Ce procédé comprend des OPAH sur des copropriétés dégradées essentiellement à Borny, une veille sur l'évolution des copropriétés et un Plan de Sauvegarde de la copropriété Bernadette qui comprend un dispositif de recouvrement des travaux d'office de mise en sécurité du bâtiment, un accompagnement social et le portage des lots par l'EPFL, objet de la présente décision.

Ce PACOD s'articule avec le Nouveau Projet National de Renouveau Urbain (NPNRU). Depuis fin 2017, la commission de suivi du plan de sauvegarde a permis de constater un début de redressement de la situation financière de la copropriété (diminution des impayés de charges et des dettes fournisseurs).

Cependant, le redressement à long terme de la situation financière de la copropriété dans le cadre d'un nouveau plan de sauvegarde, passe par une intervention volontariste forte pour porter, pendant une durée limitée, les lots de copropriétés faisant l'objet des dettes de charges les plus élevées.

Le portage ciblé de lots d'habitation en copropriété, défini par l'article R.321-12 11° du Code de la Construction et de l'Habitation, est un outil d'intervention qui participe au redressement des copropriétés en difficulté. Initié dans le cadre d'une stratégie d'intervention publique, il consiste en l'acquisition, par un opérateur missionné par une collectivité publique, d'un nombre limité de lots dans une copropriété, puis en leur conservation pendant une certaine durée en vue de l'amélioration des parties privatives et communes avant leur revente ultérieure.

Dans le cas de la copropriété Bernadette, les objectifs du portage sont de contribuer aux redressements technique et financier de la copropriété, et à consolider sa gouvernance. Le portage ciblé permettra d'éviter l'arrivée de marchands de sommeil ou de copropriétaires non solvables dans la structure des copropriétaires.

Il ciblera en priorité les logements concernés par un solde débiteur supérieur à 5 000 €, soit 23 lots d'habitation au 31 décembre 2016.

Deux catégories de logements seront concernées :

- . Les logements concernés par des impayés importants. Dans ce cas, les acquisitions se feront dans le cadre de vente forcée ou amiable, dans l'optique d'une solvabilisation plus rapide du syndicat des copropriétaires ;
- . Les logements des propriétaires occupants dont les ressources ne sont pas compatibles avec le maintien dans les lieux à moyen/long terme, au regard notamment de dépenses liées aux travaux d'économie de charges programmées.

Une étude de faisabilité de l'opération de portage a été réalisée en juillet 2017, associant autour de l'Etat (DDT), les bailleurs sociaux pressentis pour assurer le portage de 23 lots d'habitation principale, étant spécifié que l'acquéreur des lots portés provisoirement est l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), les gestionnaires des lots désignés par la collectivité étant des organismes de logement social, LOGIEST et METZ HABITAT TERRITOIRE.

La mise en œuvre de ce dispositif nécessite une convention dans le cadre du Plan de Sauvegarde dont l'objectif est de définir les engagements de chacun des signataires ; EPFL se chargeant de l'acquisition du bien puis du portage de la nue-propriété et LOGIEST et METZ

HABITAT TERRITOIRE de la gestion et des travaux en qualité d'usufruitier temporaire durant la période de portage.

De son côté, la Ville de Metz s'engage à :

- . Faciliter, par tous les moyens à sa disposition, les opérations de relogement des ménages occupant des lots acquis en vue de leur revente ;
- . En tant que maître d'ouvrage du PACOD, jusqu'au 31 décembre 2019, assurer le pilotage du dispositif d'accompagnement des ménages de la copropriété Bernadette et notamment le suivi du groupe de travail partenarial "accompagnement social" se réunissant trimestriellement.

La durée de la convention est conclue pour une durée de dix ans, à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle pourra être poursuivie par avenant pour une période de cinq ans. Elle peut être résiliée d'un commun accord entre les parties.

Metz Métropole, coordonnateur et garant du dispositif, aura notamment pour mission d'organiser les comités de pilotage et devra assurer la coordination pour la préparation et la réalisation des ventes en fin de portage, ainsi que le suivi du bilan financier global et des dispositions à envisager si le bilan est négatif.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le projet de convention ci-annexé.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que ses avenants éventuels et tout document contractuel à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Yves WENDLING, Mme Agnès MIGAUD, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 10 : M. Hacène LEKADIR, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry GOURLLOT, M. Jean-Michel ROSSION, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 18-12-20-15 : Gestion des déchets - Convention pour les Prestations de Services Rendus (PSR) effectuées par Metz Métropole pour la Ville de Metz et développement d'actions pour une "Ville zéro déchets non valorisés" :

M. LECOCQ, Rapporteur, expose :

Compétente en matière de collecte, traitement et valorisation des déchets, Metz Métropole assure la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sur son territoire. Parallèlement, la régie de collecte de l'Agglomération a réalisé jusqu'à ce jour à titre gracieux, ce même type de prestations auprès des non-ménages autres que professionnels.

Ainsi, Metz Métropole est amenée à effectuer des prestations de collecte et de traitement pour ses communes membres, les associations, organisateurs d'événements et autres organismes non professionnels, dont la fréquence varie entre 1 400 et 1 500 interventions par an.

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 7 mars 2016, Metz Métropole a décidé de maintenir un service de prestations de services auprès de ses communes membres ou d'autres collectivités qui en feraient la demande. Ces prestations ne peuvent porter que sur la collecte de déchets non ménagers entraînant la mise en œuvre de sujétions techniques particulières. Ces sujétions techniques particulières sont remplies lorsque la quantité de déchets collectés est supérieure au volume de déchets acceptables dans le cadre de collectes classiques ou avec des caractéristiques spécifiques (mise en place de bennes notamment).

L'intervention de Metz Métropole est fondée sur une habilitation législative résultant des articles L.5216-7-1 et L.5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, laquelle ne peut être mise en œuvre qu'au moyen d'une convention déterminant les relations financières entre les cocontractants.

Une convention cadre est proposée à la signature sachant que ses caractéristiques sont les suivantes :

- durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans ;
- les montants des prestations sont définis conformément aux tarifs approuvés par Metz Métropole (pour les coûts de collecte) et par le Conseil d'Administration d'HAGANIS (pour les coûts de traitement) ;
- ces montants sont hors champ de la TVA en application de la décision ministérielle du 26 octobre 1983 ;

- chaque prestation donne lieu à un échange entre les cocontractants afin de préciser les modalités et conditions d'intervention.

Sont notamment concernées par ce service, la collecte et le traitement des déchets des services et équipements suivants :

- serres municipales et déchets des espaces verts ;
- cimetière de l'Est ;
- archives municipales ;
- services techniques (principalement issus des dépôts sauvages sur le domaine public).

Il est précisé que le montant des prestations est estimé à une hauteur maximale de 200 000 € net par an pour la Ville de Metz et qu'avant la mise en place de cette convention, les services de la Ville ont engagé des actions de réduction et valorisation de leurs déchets. De plus, cette convention n'interdit pas que la Ville puisse solliciter des prestataires extérieurs afin d'obtenir des conditions financières plus avantageuses.

De plus, Metz Métropole a précisé qu'elle n'entendait plus intervenir auprès des personnes privées ni auprès des associations pour collecter les déchets lors de manifestations. Toutefois, l'Agglomération continuera à appliquer la gratuité des prestations pour toutes les manifestations pour lesquelles l'Agglomération sera partenaire (manifestations à rayonnement métropolitain comme les marchés de Noël, le marathon de Metz...). Une liste indicative prédéfinie a été établie avec la Métropole et sera jointe à la convention pour les Prestations pour Services Rendus.

Enfin, la convention ne connaissant une exécution qu'à compter de début 2019, une partie du solde des crédits inscrits au budget primitif 2018 au titre de redevances pour l'élimination et la valorisation des déchets n'a pas été utilisée. Une partie de ces fonds abondera le budget investissement afin de renforcer plusieurs actions visant à réduire et mieux valoriser les déchets produits par les services publics municipaux pour tendre vers une "Ville zéro déchets non valorisés" pour un montant global de 260 000 € TTC.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** le principe de passer par les services de Metz Métropole pour l'exécution des prestations de service rendu en matière de collecte et de traitement pour les déchets assimilés aux déchets ménagers définis en application de la convention cadre jointe en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser le contenu de la convention et à la signer.
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire ou son représentant à définir chaque année avec Metz Métropole, sur la base de la liste indicative jointe en annexe à la convention, les manifestations et événements susceptibles de rentrer dans la catégorie des prestations réalisées à titre gracieux.
- De manière générale, **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à engager en tant que de besoin toute consultation pour permettre une meilleure gestion des déchets produits par les services de la Ville de Metz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager les consultations afin de réaliser les prestations et travaux contenus dans les actions pour une "Ville zéro

déchets non valorisés" visant à réduire et mieux valoriser les déchets produits par les services publics municipaux.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à ces opérations.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Agnès MIGAUD, M. Patrick THIL, M. Jean-Louis LECOCQ, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Guy CAMBIANICA.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 8 : M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 18-12-20-16 : Convention de prestations de services entre Metz Métropole et la Ville de Metz précisant les modalités de gestion et prestations d'entretien des espaces verts dans le périmètre des voiries "TCSP" :

M. CAMBIANICA, Rapporteur, expose :

En novembre 2013, la Ville de Metz a signé avec la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, pour une durée de deux ans, une convention de prestations de services.

Cette convention, renouvelée en novembre 2016 pour une durée de 2 ans avec effet au 1er janvier 2016, précisait les conditions d'exercice de la maîtrise d'ouvrage respective sur les espaces publics et la voirie de façade à façade, dans le cadre du transfert des voiries affectées au "TCSP".

Suite à son passage au statut de métropole au 1^{er} janvier 2018, Metz Métropole s'est vue transférer les compétences prévues à l'article L. 5217-2 du CGCT et notamment la création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation, parcs et aires de stationnement et création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires.

Conformément aux dispositions des articles L. 5215-27 et L. 5217-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les parties conviennent de confier à la Ville de Metz les prestations de gestion et d'entretien des espaces verts dans le périmètre des voiries "TCSP" relevant de la compétence de Metz Métropole, moyennant le versement d'une participation annuelle de 85 000 € à la Ville de Metz.

Après examen des conditions d'exercice de la convention, il s'avère nécessaire d'adapter les obligations de chacune des parties au regard des nouvelles compétences transférées à la Métropole.

Le projet de convention, d'un montant de 85 000 €, diffère de la convention d'origine sur les points suivants : la Ville de Metz assurera uniquement la gestion et l'entretien des espaces verts dans le périmètre des voiries "TCSP", les autres postes étant obsolètes suite aux transferts de compétences intervenus le 1^{er} janvier 2018.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver une nouvelle convention de prestations de services avec Metz Métropole et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la finaliser et à la signer, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** une nouvelle convention de prestations de services avec Metz Métropole visant à confier à la Ville de Metz les prestations de gestion et d'entretien des espaces verts relevant de la compétence de Metz Métropole, jointe en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser et à signer la convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, ainsi que tout avenant et tout autre document contractuel s'avérant nécessaire.

Interventions de : Mme Béragère THOMAS, M. Emmanuel LEBEAU.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise

FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 8 : M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 18-12-20-17 : Convention de prestations de services entre Metz Métropole et la Ville de Metz précisant la gestion des espaces verts associée à la voirie transférée à la Métropole :

M. CAMBIANICA, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de son passage en Métropole au 1^{er} janvier 2018, la Métropole s'est vue transférer les compétences prévues à l'article L. 5217-2 du CGCT et notamment les compétences "création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation, parcs et aires de stationnement et création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires".

Les compétences précitées impliquent la mise en place d'une organisation administrative et opérationnelle élaborée. La Ville de Metz et la Métropole souhaitent alors par une convention, annexée à la présente délibération, définir les nouvelles modalités d'exercice de leurs compétences respectives relatives aux espaces publics et, plus précisément, à la gestion des espaces verts associées à la voirie.

Elle énonce les modalités de gestion des équipements / ouvrages publics et plus précisément "la gestion des espaces verts associée à la voirie transférée à la Métropole mentionnée dans la délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2017".

Afin d'assurer la continuité du service public, jusqu'à présent assurée par la Ville de Metz, la Métropole souhaite s'appuyer sur les services de cette dernière en lui confiant, pour son compte, les missions d'entretien/exploitation des espaces verts transférés.

En contrepartie des prestations exercées pour son compte par la Ville de Metz, et des charges supportées par cette dernière, Metz Métropole versera à la Ville une participation annuelle au coût d'entretien et de gestion d'un montant de 397 900 €. Ce montant a été fixé par la Commission Locale de l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette convention est prévue pour un an à compter du 1^{er} janvier 2018.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention de prestations de services établie avec Metz Métropole et la Ville de Metz précisant la gestion des espaces verts associée à la voirie transférée à la Métropole, jointe en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser et à signer la convention ci-annexée, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, ainsi que tout avenant et tout autre document contractuel s'avérant nécessaire.

Intervention de : Mme Marylin MOLINET.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 7 : M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 18-12-20-18 : Fixation des durées d'amortissement :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

L'amortissement et la tenue d'un inventaire comptable sont une obligation pour les communes et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants. Ces obligations visent à améliorer la connaissance et la gestion de patrimoine mobilier des collectivités.

L'article 81 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 portant loi de finances rectificative a instauré la possibilité de mettre en place des attributions de compensation (AC) d'investissement, et la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Metz Métropole a fait le choix d'utiliser cette possibilité. Or l'imputation comptable de cette AC d'investissement (ACI) versée par la commune oblige que celle-ci soit amortie. Il est donc nécessaire d'ajouter à la nomenclature des biens amortissables la ligne "compte 2046 – Attributions de compensation d'investissement". Ce montant d'ACI étant calculé comme le coût moyen annualisé d'un équipement, il est en quelque sorte comparable à une annuité d'amortissement. Il est donc proposé de retenir comme durée d'amortissement 1 seule année.

Parallèlement, le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 permet aux communes de pratiquer la technique dite de "neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipements", évitant ainsi de faire supporter à la section de fonctionnement l'amortissement obligatoire des subventions versées. L'ACI versée par la ville de Metz à Metz Métropole provenant essentiellement du transfert de la compétence voirie, cette catégorie de bien n'étant pas soumise à l'amortissement, il est proposé d'utiliser ce dispositif de neutralisation qui permet d'éviter que les amortissements d'ACI ne pèsent plus après, sur la section de fonctionnement du budget principal de la ville, qu'avant les transferts de compétence.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE COMPLETER** la nomenclature des biens amortissables à inscrire à l'inventaire pour le budget principal par la ligne ci-dessous, et de fixer comme suit sa durée d'amortissement :

Catégorie		Article	Durée/an
Immobilisation incorporelle	Attributions de compensation d'investissement	2041512 ou 2046 (à partir de 2018)	1

- **D'APPLIQUER** le dispositif de neutralisation sur ces amortissements.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS , M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI,

Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 7 : M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 18-12-20-19 : Tarifs 2019 :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose :

La Ville réalise et adopte chaque année un recueil des tarifs, qui sert de référence aux prestations facturées par ses services.

La majorité des tarifs 2019 connaissent une actualisation forfaitaire d'environ 1 %, correspondant à la progression des charges de services municipaux dans un contexte de reprise de l'inflation. Ce taux est modulé en fonction de la nécessité d'avoir des tarifs arrondis pour faciliter l'encaissement des recettes.

De nouveaux tarifs sont institués pour s'adapter aux évolutions des services proposés. Il en est ainsi de nouveaux titres édités par les BMM, de nouvelles installations au camping (cabane magique et roulotte) ou du petit train du Jardin Botanique.

Un nouveau tarif de 150 € est également créé au titre de la réglementation des foires et fêtes, en cas de retour des dossiers au-delà des délais.

Au-delà de ces ajustements techniques, le catalogue des tarifs 2019 comprend une révision de la tarification relative aux terrasses de café, les tarifs afférents étant augmentés de +5 %.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** les tarifs municipaux répertoriés dans le catalogue ci-annexé avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Sébastien KOENIG, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Jérémy ALDRIN.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 7 : M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 18-12-20-20 : Désignation :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

L'UFR Sciences Humaines et Sociales-Metz a sollicité la Ville de Metz afin qu'un représentant soit désigné au sein de son conseil.

Les statuts de l'UFR Sciences Humaines et Sociales-Metz ont été modifiés récemment en tenant compte de textes réglementaires sur la représentation des personnalités extérieures au sein des conseils des universités. Le respect de la parité homme/femme s'imposant à eux, il est demandé à la Ville de Metz de désigner une représentante.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DIRE** que cette désignation interviendra au scrutin public.
- **DE DESIGNER** dans le respect de la parité homme/femme qui s'impose à l'UFR Sciences Humaines et Sociales-Metz :
Mme
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil de l'UFR Sciences Humaines et Sociales-Metz.

M. LE MAIRE PROPOSE DE DESIGNER MME MARGAUD ANTOINE-FABRY POUR REPRESENTER LA VILLE DE METZ AU SEIN DU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES-METZ.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE , M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Stéphane MARTALIE, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Stéphane MARTALIE, M. René DARBOIS a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Danielle BORI a donné pouvoir à M. Gilbert KRAUSENER, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Thierry JEAN, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à M. Jacques TRON, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 7 : M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Patricia ARNOLD.

DCM N° 18-12-20-21 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015, du 29 octobre 2015 et du 6 juillet 2017 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

1^{er} cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux.

2°

Décisions rendues.

2^{ème} cas

Décision prise par Mme Doan TRAN, Conseillère Déléguée

Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association QuattroPole e.V. et règlement de la cotisation annuelle correspondante.

Date de la décision : 28/11/2018

N° d'acte : 7.1

Intervention de : /

POINT N° 22 : Questions orales :

- **Question orale déposée par M. Thierry GOURLOT concernant la mise en place de cendriers enterrés sur les trottoirs (jointe en annexe 1).**
 - **Réponse faite par M. le Maire à M. Thierry GOURLOT (jointe en annexe 2).**
-

Conformément à l'article 35 du Règlement Intérieur, Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à décider, sans débat, à ce que la réunion se poursuive à huis clos pour l'examen du point 23 qui suit.

SEANCE A HUIS-CLOS

DCM N° 18-12-20-23 : Créances irrécouvrables :

L'ordre du jour de la séance du 20 décembre 2018 étant épuisé, le Président lève la séance à 20h11.

P.V dressé le 21 décembre 2018

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Départemental de la Moselle

ANNEXE 1 : QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. THIERRY GOURLOT

M. le maire,

Le budget participatif connaît actuellement une transition et plus aucune proposition citoyenne ne sera réalisée en dehors du cadre de l'agenda 21. D'ailleurs son nom va également évoluer pour « Budget Participatif Eco Citoyen ».

S'il y a récemment eu une expérience à Metz pour le retrait des chewing-gums via un procédé innovant, idée certes utile pour l'esthétique de la ville, elle l'est bien moins que l'idée développée à Montigny les Metz pour être en accord avec l'écologie.

Une série d'articles a récemment mis la lumière sur l'initiative prise par la ville de Montigny les Metz de mettre des cendriers enterrés sur les trottoirs. Initiative largement mise en avant et qui a d'ailleurs été récompensée. Cette idée qui semble tellement « bête et simple » est pourtant une réponse à une pollution massive que nous subissons. Celle des mégots de cigarettes.

Selon le ministère de l'Écologie, 30 milliards de mégots seraient jetés en France chaque année dont plus de 40 % dans la nature.

Pour rappel un mégot contient plusieurs milliers de substances polluantes (de 2500 à 7000 selon les articles), qu'un seul mégot peut polluer 500 litres d'eau la rendant impropre à la consommation et qu'enfin il met 12 ans à se dégrader dans la nature.

Alors d'ici à ce que nos gouvernements prennent conscience du problème en obligeant l'industrie du tabac à prendre en charge le coût environnemental de leur poison, nous devons déjà commencer par agir localement.

Je voudrais donc apporter ma contribution « éco citoyenne » en vous proposant de répliquer le modèle de Montigny les Metz sur notre commune.

En vous remerciant pour la considération que vous voudrez bien accorder à cette idée.

Thierry GOURLOT
Jean-Michel ROSSION

ANNEXE 2 : REPONSE FAITE PAR M. LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE M. THIERRY GOURLOT

Monsieur le Conseiller,

La Ville de Metz n'a pas été amenée à utiliser ce dispositif de cendriers enterrés pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, la configuration de ce type d'équipement facilite et légitime le geste de jeter des déchets au sol, or, nous partons du principe général que ce geste doit être banni. Nous incitons donc les fumeurs à jeter leurs mégots dans les 1800 corbeilles installées dans la Ville, dont 60 % sont équipées de cendriers. La Ville de Metz distribue également lors de ses évènements des cendriers de poche à chaque usager qui le souhaite. Ce type de produit, qui responsabilise le fumeur, pourrait d'ailleurs être encore davantage déployé.

D'autre part, le type d'équipement que vous évoquez est encastré dans le revêtement et posé sur un lit de granulat, et le réceptacle à mégots est perforé afin de permettre le drainage de l'eau. Cette technique revient donc à "percoler" les mégots de cigarettes pour en extraire la totalité des substances toxiques et les diffuser dans le sol de manière concentrée. Les mégots polluent donc soit directement la terre, soit se retrouvent dans les réseaux d'eaux pluviales et viennent polluer les cours d'eau et les milieux naturels en larguant leurs substances nocives.

En outre, d'un point de vue technique, l'agent collecteur doit se baisser pour déverrouiller l'équipement et ramasser les mégots à la main ou par aspiration, ce qui implique des gestes répétés potentiellement générateurs de troubles musculo-squelettique.

Enfin, et pour rappel, la Ville de Metz s'est récemment vue décerner la troisième étoile (sur 5) du label Ville Eco-Propre et a reçu 10 trophées en trois ans (embellissement des postes de transformations en lien avec la démocratie participative, corbeilles connectées, création d'une brigade propreté, opération participative CleanUp, boîte à pain, corbeille communicante, etc.) ainsi que deux grand prix d'honneur décernés à l'unanimité par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine.

Souhaitons le même palmarès aux communes auxquelles vous faites référence, et qui ont déployé ce dispositif de cendriers enterrés.